

L'honorable M. Clemow, a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,  
OTTAWA, 19 janvier 1893.

Dans l'affaire de Robert Young Hebden, pétitionnaire pour un bill de divorce. Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, en conformité de la règle H de cette Chambre.

EDOUARD J. LANGEVIN,  
*Greffier du Sénat.*

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors, l'honorable M. Clemow, a présenté la pétition de Robert Young Hebden, de la cité de New-York, dans l'Etat de New-York ou des Etats-Unis de l'Amérique, et elle a été déposée sur la table.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues.

De la Compagnie d'Assurance contre les Accidents dite des Manufacturiers ; demandant un acte qui modifie son acte constitutif en lui permettant d'exercer toutes espèces d'opérations de garantie et de changer son nom social en celui de "Compagnie de garantie et d'assurance contre les accidents dite des manufacturiers."

De la Compagnie de construction et association de prêt de la Puissance, constituée en corporation sous les Statuts révisés de la province d'Ontario ; demandant un acte qui l'autorise à opérer dans toutes les parties de la Confédération.

D'Edmund Holyoake Heward, de la ville de Saint-Jean, district d'Iberville, province de Québec ; demandant un acte pour obtenir le divorce d'avec sa femme.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat ajournée sur la motion de l'honorable M. Ferguson, à savoir :

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général afin d'offrir à Son Excellence les remerciements respectueux de cette Chambre pour le gracieux discours qu'elle a daigné faire aux deux Chambres du Parlement :

A SON EXCELLENCE le très honorable Sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie du Royaume-Uni, chevalier grand'croix de l'ordre très honorable du Bain, Gouverneur général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblé en Parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous nous réjouissons de ce que Votre Excellence, en nous rencontrant au commencement d'une nouvelle session du Parlement, a le plaisir de nous féliciter sur les progrès qui ont marqué l'histoire du Canada durant la dernière année.

Nous sommes heureux d'apprendre de la bouche de Votre Excellence que l'accroissement du commerce indiqué par les importations et les exportations de la période couverte par les derniers rapports officiels, est des plus satisfaisants, et que cet accroissement s'est maintenu jusqu'à ce jour, nous faisant espérer que le volume du commerce pour l'année courante sera le plus considérable que nous aurons vu au Canada.

Nous avons entendu avec une vive satisfaction Votre Excellence nous dire que les revenus du pays ont fait face à tous les services pour lesquels le Parlement avait voté des crédits, et que le fonctionnement des chemins de fer du gouvernement a été moins onéreux qu'il ne l'a été depuis nombre d'années passées, en ce qui regarde l'écart entre les recettes et les dépenses.